



INVITATION & COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 21 mai 2025

VISITE OFFICIELLE DE L'OPERATION DE RENATURATION DES BERGES DE L'YERRES (Val de Marne)

le 22 mai 2025 de 11h30 à 13H30

à Villeneuve-Saint-Georges
Square de la mare - 27, rue du Château

En présence de :

- M. Etienne STOSKOPF, Préfet du Val-de-Marne
- M. Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris
- M. Olivier CAPITANIO, Président du Conseil départemental du Val de Marne, Président de l'EPA ORSA
- Mme Kristell NIASME, Maire de Villeneuve-Saint-Georges
- Mme Sylvie CARILLON, Maire de Montgeron
- M. Romain COLAS, Président du SyAGE (Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine)
- M. Vincent GRAFFIN, Directeur territorial, Agence de l'Eau Seine Normandie

L'opération de renaturation emblématique des Berges de l'Yerres à Villeneuve-Saint-Georges (94) est un projet pionnier hors norme en zone urbaine dense, destiné à contribuer à la résilience au risque inondation du territoire francilien, et de la commune de Villeneuve-Saint-Georges en particulier, par la création de la zone d'expansion des crues.

Ce projet d'aménagement atypique et ambitieux connaît une étape importante dans sa mise en œuvre avec le démarrage opérationnel de la phase 1, correspondant notamment aux travaux de démolitions

des premiers pavillons, que la construction sur des zones inondables a rendus vulnérables en cas de crue (conduisant à des sinistres considérables, notamment lors des inondations de 2016 et 2018) ; **ces aménagements s'inscrivent plus largement dans une démarche de restauration écologique du bassin versant de l'Yerres.**

« Pour la ville de Villeneuve-Saint-Georges, il s'agit d'assurer la sécurité des habitants en cas d'inondations, mais aussi d'apporter du bien-être aux habitants avec un accès renouvelé à la nature, à un espace vert de respiration au sud du centre-ville, et l'opportunité d'une sensibilisation aux questions environnementales. Le projet contribuera également à la réduction des effets d'ilot de chaleur urbain sur cette partie du territoire. Enfin, il reconnectera l'amont du bassin de l'Yerres à sa confluence avec la Seine permettant des parcours piétons et cycles requalifiés, à proximité de la gare RER du centre-ville. » Kristell NIASME, Maire de Villeneuve-Saint-Georges

Cette restauration écologique majeure pour la reconstitution des trames vertes et bleues du territoire, s'effectue grâce à l'impulsion volontariste de la Métropole du Grand Paris - avec sa compétence GEMAPI – et grâce à l'appui de l'AESN (Agende de l'Eau Seine Normandie), du Conseil Départemental 94 et de la Région Ile-de-France. **Cette mobilisation partenariale conséquente (9 partenaires) et exemplaire permet la mise en œuvre de l'opération**, en s'appuyant tout particulièrement sur l'expertise opérationnelle du territoire à travers la mobilisation du SyAGE.

« La Métropole du Grand Paris s'honneure de soutenir la renaturation exemplaire des berges de l'Yerres à hauteur de 21,5 millions d'euros, dans le cadre de sa compétence GEMAPI, porté avec Didier Gonzales, Conseiller métropolitain délégué à la GEMAPI. Face à l'urgence climatique, nous avons une responsabilité collective : adapter nos communes, préserver la biodiversité et améliorer la qualité de vie des habitants. C'est tout le sens des projets de réouverture et de renaturation de cours d'eau que nous portons. Ils permettent de réconcilier la ville avec sa rivière, de lutter contre les îlots de chaleur, les risques d'inondation, et de réintroduire la nature au cœur de nos communes !

La Métropole s'en donne les moyens : en 2025, ce sont 40 millions d'euros mobilisés grâce au produit de la taxe GEMAPI, soit 5,4 € par habitant. À ce jour, 7 projets de réouverture et de renaturation de cours d'eau ont été financés sur le périmètre métropolitain, illustrant la volonté forte de la Métropole du Grand Paris d'agir concrètement ! » Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

En effet, les collectivités locales, soutenues par le SyAGE, l'AESN et le Département du Val de Marne, ont engagé dès 2011 un projet de réappropriation et de requalification des berges de l'Yerres. Un périmètre d'espace naturel sensible (ENS) a été créé, inscrivant le projet dans une démarche de reconquête puis de préservation de la biodiversité des milieux aquatiques et humides avec les objectifs de restaurer la ressource en eau et favoriser le développement durable d'une faune et d'une flore aquatique et terrestre à l'échelle d'un territoire élargi.

« L'Etablissement Public d'Aménagement ORSA est fier de porter avec ses partenaires ce projet ambitieux de renaturation, qui est bel et bien un projet d'aménagement, dans une expertise peu connue et pourtant amenée à être de plus en plus déployée par nos équipes pour préserver et restaurer les ressources naturelles, la biodiversité ou encore le foncier oh combien précieux du territoire francilien. » Olivier Capitanio, Président de l'EPA ORSA.

L'engagement opérationnel est maintenant concret, avec la livraison de la première tranche de déconstruction et une maîtrise foncière à 60%.

De nouveaux jalons importants sont à venir avec la signature de la convention pour la réalisation de la phase 2 à l'été 2025, puis la validation des études d'avant-projet d'ici la fin de l'année.

→ L'opération de renaturation des Berges de l'Yerres est portée en co-maîtrise d'ouvrage par :

L'EPA ORSA, Etablissement Public d'Aménagement d'Orly Rungis Saint Amont, fédéré à Grand Paris Aménagement (phases 1 et 2)

Le SYAGE, Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine (phases 1 et 2)

La Ville de Villeneuve-Saint-Georges (phase 2)

→ Les partenaires financiers sont : l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Métropole du Grand Paris, le Département du Val de Marne, la Ville de Villeneuve-Saint-Georges, l'État (via les dispositifs du Fond Vert), le SyAGE et la Région Île-de-France.

Contacts presse :

À propos de l'EPA ORSA

L'établissement public d'aménagement (EPA ORSA) Orly Rungis – Seine Amont, chargé de la conduite de l'opération d'intérêt national (OIN) du même nom, réunit 11 communes (Ablon-sur-Seine, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Orly, Rungis, Thiais, Valenton, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Vitry-sur-Seine), le conseil départemental du Val-de-Marne, la région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris et l'État. En 2017, Grand Paris Aménagement et l'EPA Orsa, se sont rapprochés par la mise en place d'une fédération qui ne modifie ni la gouvernance de l'établissement, ni son autonomie, en préservant un budget et un conseil d'administration propres à l'EPA ORSA.

Contacts presse : Mathilde Panthou-Brochard – Agence Bona Fide +33 (0)6 59 78 90 65